

**Déclaration de Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget
Devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes
29 avril 2014**

Monsieur le président, messieurs les vice-présidents et membres du Comité, bonjour.

Mes collègues et moi-même sommes ravis de vous présenter aujourd'hui *Les perspectives économiques et financières* du DPB, publiées hier.

Perspectives économiques

L'activité économique mondiale s'est raffermie au deuxième semestre de 2013 et l'embellie devrait se poursuivre en 2014 et en 2015 à la faveur d'un léger assouplissement de la rigueur budgétaire combiné à une politique monétaire encore très accommodante dans les économies avancées. Cela dit, cette situation peut se dégrader, du fait que les risques liés à une faible inflation attirent l'attention dernièrement.

Aux États-Unis, l'économie a affiché une croissance nettement plus vigoureuse au second semestre de 2013 que ce que l'on prévoyait en octobre 2013. Malgré cet essor supérieur aux attentes, le DPB a maintenu à 2,7 % sa prévision du taux de croissance de l'économie américaine pour 2014, en grande partie en raison des difficultés causées par le mauvais temps au premier trimestre de l'année. Pour le reste de la période de projection, la croissance attendue varie peu par rapport à ce que prévoyait la MPEF 2013.

Les projections du DPB concernant l'évolution des prix des produits de base, fondées sur l'indice des prix des produits de base de la Banque du Canada, sont légèrement supérieures à celles de la MPEF d'octobre 2013. Toutefois, les projections du DPB relatives à l'évolution de cet indice demeurent supérieures au cours de l'horizon à ce que les prix des contrats à terme laisseraient envisager, mais sont inférieures aux projections inchangées qu'a présentées la Banque du Canada dans son *Rapport sur la politique monétaire* d'avril 2014.

C'est pour cela que le DPB a, par rapport à sa MPEF d'octobre 2013, révisé à la hausse ses perspectives concernant l'économie canadienne. Actuellement, il prévoit que le PIB réel progressera de 2,1 % cette année, de 2,7 % l'an prochain, de 2,5 % en 2016, puis, en 2017 et en 2018, de moins de 2 %, l'activité économique atteignant son niveau potentiel.

Le DPB tient compte dans ses perspectives des mesures de stimulation et des mesures d'économie présentées à partir du Budget 2012. Il projette qu'en 2016 le niveau du PIB réel sera inférieur de 0,5 % à ce qu'il aurait été si ces mesures n'avaient pas été prises, ce qui se traduira par la création de 46 000 emplois de moins cette même année.

La projection du DPB pour le PIB nominal — la mesure la plus large de l'assiette fiscale du gouvernement — est plus basse de 17 milliards de dollars annuellement, en moyenne, que la projection fondée sur les prévisions du secteur

privé. Le DPB estime que la résultante des risques associés à la prévision du secteur privé pour le PIB nominal est orientée à la baisse, ce qui reflète probablement une incidence plus forte des compressions des dépenses gouvernementales, ainsi que des divergences d'opinions sur les prix des produits de base et leur impact sur la croissance du PIB réel et l'inflation du PIB. En se fondant sur sa projection du PIB nominal, le DPB estime toutefois que le risque de dégradation des prévisions du secteur privé pour le PIB nominal concorde en gros avec l'ajustement annuel en fonction du risque du gouvernement de 20 milliards de dollars

Perspectives financières

Le DPB projette des excédents budgétaires qui sont supérieurs aux perspectives indiquées dans sa MPEF d'octobre 2013 par suite d'une embellie des perspectives économiques et des mesures annoncées dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2014 et dans le Budget 2014, en particulier la poursuite des compressions prévues des charges de programmes directes (CPD)

Le DPB estime que le déficit se chiffrera à 11,6 milliards de dollars (0,6 % du PIB) en 2013-2014, que le solde budgétaire redeviendra excédentaire en 2015-2016 (7,8 milliards de dollars ou 0,4 % du PIB) et que cet excédent se maintiendra à hauteur de 8,6 milliards de dollars (0,4 % du PIB), en moyenne, pendant le reste de l'horizon de projection. Le DPB juge que les chances d'équilibre budgétaire, voire d'excédent, sont d'environ 50 % en 2014-2015, de 70 % en 2015-2016 et de 60 % en 2017-2018 et 65 % en 2018-2019

Les excédents que projette le DPB à moyen terme sont essentiellement attribuables au fait que l'économie tourne à un rythme supérieur à son niveau tendanciel, et non au fait que les revenus sont structurellement supérieurs aux dépenses projetées. Il n'y a donc guère de marge de manœuvre pour appliquer de nouvelles politiques d'allègement fiscal ou de majoration des dépenses sans risquer de recréer des déficits structurels.

Cela étant, le DPB a cerné plusieurs risques pour ses perspectives financières.

Premièrement, sa projection de l'IPPB suppose qu'au bout de deux ans les prix réels des produits de base resteront foncièrement inchangés. Par contre, la projection utilisant les prix des contrats à terme énergétiques et non énergétiques porte à croire que l'IPPB baissera au cours de la période de projection; si tel était le cas, le niveau du PIB nominal serait inférieur de 26 milliards de dollars à la projection du DPB pour 2018.

Deuxièmement, le pouvoir discrétionnaire dont jouit le gouverneur en conseil en matière de fixation du taux de cotisation à l'assurance-emploi introduit une incertitude considérable dans les projections des revenus. Si le gouvernement décide d'établir les taux de manière à équilibrer les revenus et les charges prévues, les revenus projetés et l'excédent budgétaire pourraient décliner de 2,2 milliards de dollars en 2015-2016 et de 2,8 milliards de dollars en 2016-2017.

Troisièmement, Le DPB accepte les projections de Finances Canada en matière de CPD telles quelles, car le gouvernement refuse de fournir les données nécessaires pour établir si les compressions en cours sont soutenables et pour permettre au DPB de procéder à ses propres projections des DPE. Une austérité aussi prolongée sur le plan des CPD ne s'est encore jamais produite depuis la création des Comptes publics modernes. En règle générale, les coupes effectuées une année donnée sont suivies l'année suivante d'un relèvement moyen d'environ 6,4 %. Comme ce sera en 2014-2015 que les réductions des CPD les plus sévères d'une année sur l'autre se feront, ces charges pourraient faire l'objet de pressions importantes. Si le rebond qui suit habituellement une période de réduction des CPD devait se produire en 2014-2015 ou en 2015-2016, il éliminerait l'excédent attendu en 2015-2016.

Mes collègues et moi-même serons heureux de répondre à vos questions sur nos Perspectives économiques et financières ou toute autre question pertinente.